



Plan National de Formation

Formation des acteurs de l'EAC

Journée nationale de formation

« Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle »

Lundi 14 décembre 2015

Musée National de l'Histoire de l'Immigration

Atelier 1 et atelier 1 bis : Piloter et mettre en œuvre le parcours rural

Compte rendu de l'atelier 1

Animation :

- **Claire Latil**, chargée de mission réseau « Animation et développement culturel »
- **Isabelle Millies**, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Thierry Scartoni**, délégué académique à l'action culturelle adjoint, académie de Nice

Introduction générale et présentation des études de cas

Continuité et progressivité sur un territoire rural, se décline avant tout dans un esprit de compétences partagées en partenariat. Claire Latil rappelle que le réseau « Animation et développement culturel » regroupe les réseaux culturels régionaux et les établissements agricoles pour l'action artistique et culturelle. Sa spécificité est de réunir tous les acteurs de l'enseignement agricole public qui travaillent pour l'animation et l'action culturelle : l'enseignement agricole a en effet développé un système éducatif spécifique, avec la mission d'animation des territoires et le dispositif de l'éducation socioculturelle. Les établissements sont encouragés à mettre en œuvre un projet d'animation et de développement culturel qui associe l'ensemble de la communauté éducative, les associations d'élèves et les partenaires culturels extérieurs.

Dans la plupart des régions, des réseaux culturels d'établissements agricoles sont mis progressivement en place pour encourager, accompagner, faciliter la mise en œuvre des actions culturelles, qui s'inscrivent alors, le plus souvent, dans le cadre d'une convention entre les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Certaines régions se sont dotées d'un réseau fortement structuré, qui élabore un programme annuel d'actions culturelles en concertation avec la DRAC et des partenaires territoriaux.

Dans d'autres régions, le réseau régional est en cours de structuration.

En savoir plus à l'adresse suivante : <http://www.chlorofil.fr/vie-scolaire-et-etudiante/activites-sociales-culturelles-et-sportives/reseau-animation-et-developpement-culturel.html>

Définition et enjeux de l'atelier

Continuité et progressivité dans la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle :

Thierry Scartoni, coordonnateur livre, musées, formations à la délégation académique à l'action artistique et culturelle, académie de Nice.

Prise en compte des spécificités du milieu rural dans la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle :

Isabelle Millies, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation de l'étude de cas 1

Résidence sur la communauté de communes de Grasse

Afin de favoriser une identité culturelle commune dans une zone de revitalisation rurale nouvellement rattachée à une communauté d'agglomération, et de créer des passerelles avec les équipements culturels existant en zone urbaine, la communauté d'agglomération Pays de Grasse (Alpes maritimes) développe des présences artistiques tout au long de l'année sur son territoire.

La volonté de soutenir la création artistique et d'encourager l'éducation artistique et culturelle en zone rurale l'ont conduite, en partenariat avec la DRAC PACA et l'Éducation nationale, à proposer des résidences de 3 mois à des artistes.

Ouvertes à tous les artistes professionnels francophones, elles permettent à l'artiste de se consacrer à sa création et de mener sur le territoire des ateliers de sensibilisation et de médiation autour de son projet artistique.

Durant sa résidence, l'artiste propose des rencontres et des ateliers en direction des différents publics : jeunes, scolaires, accueils de loisirs, publics sous main de justice et à l'hôpital, personnes âgées en maison de retraite.

Intervenants :

- **Maud Boissac**, directrice des affaires culturelles de la communauté d'agglomération Pays de Grasse
- **Laurence Ferin**, conteuse
- **Isabelle Millies**, conseillère pour l'éducation artistique et culturelle, DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur
- **Thierry Scartoni**, coordonnateur livre, musées, formations à la délégation académique à l'action artistique et culturelle, académie de Nice

Contexte et descriptif du projet

Un contexte spécifique : une communauté d'agglomération incluant la ville de Grasse mais restant très rurale au nord. Une implantation de bibliothèques et de médiathèques qui maillent le territoire. Le conte a donc été choisi comme une thématique porteuse.

La résidence a consisté à un collectage de paroles mémorielles pour l'élaboration d'un patrimoine commun. Les enfants et les habitants sont devenus des créateurs associés dans ce projet inter-générationnel. La résidence s'est clôturée par un spectacle créé par l'artiste à partir de son travail de trois mois sur le territoire.

Quatre points méthodologiques essentiels :

- Une réelle concertation pour clarifier les objectifs et un pilotage partenarial : élus, Education nationale, Drac, voire d'autres partenaires le cas échéant.
- L'accompagnement et la formation croisée sur le territoire y compris pour les élus.
- Le calage d'un calendrier qui convient à tous et dont il faut trouver le fil conducteur pour continuer le projet en dehors de l'école.
- Une prise en compte du facteur temps comme primordial pour la construction du projet.

Un projet de ce type ne fonctionne que si l'artiste est réellement engagé et si le projet résonne auprès des habitants pour un meilleur vivre ensemble. Il faut un projet qui rassemble les publics ; la thématique doit être choisie de façon concertée entre tous les partenaires. L'artiste permet, par son action, d'articuler les trois piliers de l'EAC. Les indicateurs de réussite seront : une nouvelle entrée dans l'imaginaire, retrouver le plaisir de la rencontre avec l'art et la culture et donner du sens.

Leviers :

- C'est une réponse à un besoin d'une collectivité, ce n'est pas un projet « hors sol » : un travail avec les collectivités territoriales avec une entrée culture et éducation. Un nouveau périmètre est à prendre en compte, celui de la communauté de communes ou de la communauté d'agglomération. Cela permet d'élaborer des projets de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps du jeune et sur un territoire et de travailler l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Ainsi peuvent être visés tous les publics : jeunes (temps scolaire, péri-scolaire et hors temps scolaire) et habitants.
- On analyse le territoire et on identifie les zones urbanisées, les zones rurales, les zones de forte densité, les zones avec peu d'équipements etc. : ici zone de revitalisation rurale - un diagnostic territorial partagé pour désigner des territoires prioritaires (DATAR et contrats de ville).
- On recense et on mobilise les équipements culturels présents sur le territoire (ici les bibliothèques, médiathèques..) : donc cela oriente le projet vers un projet autour du livre/ de l'oralité/du conte car on pourra s'appuyer sur un réseau d'équipements - Une mobilisation des opérateurs culturels pour le parcours EAC et une aide à la professionnalisation des opérateurs culturels. Les médiathèques et les bibliothèques du territoire sont souvent le seul lieu culturel en zone rurale isolée. Ce sont les opérateurs culturels qui portent le projet de résidence d'artiste.
- Penser démocratie culturelle : les populations ont un capital culturel : ici le travail participatif autour du conte, l'enfant-conteur est associé à l'artiste et nourrit le travail.
- On a le souci de la professionnalisation des agents des équipements culturels.
- La création d'un poste de chargé de développement dans la communauté d'agglomération.
- Inscrire le projet dans la durée et non de façon ponctuelle : on parle « projet de territoire » et non « dispositif ».
- Formation des élus au projet culturel de territoire.
- Méthodologie de projet : tous les acteurs sont dans la boucle dès le début : Drac , Com d'agglomération, dasen.. : temps important de concertation, d'explication du projet, d'échange : culture commune.
- Prévoir dès la conception du projet une continuité dans la pratique artistique proposée : que les populations sachent où elles peuvent continuer à pratiquer le conte.

Freins :

Trop d'interventions prévues pour l'artiste (la conteuse) avec des déplacements trop nombreux sur le territoire = épuisement

« Concerts de poche »

Cette action culturelle permet de développer dans la durée des liens inédits entre les musiques dites « savantes » et une très large diversité de publics. C'est un concept innovant de culture citoyenne. L'un des objectifs est d'amener de grands artistes de la musique classique, du jazz à l'opéra, dans les zones rurales et les quartiers défavorisés. Il s'agit d'impliquer tous les publics, en particulier les jeunes dans des projets musicaux participatifs.

Les concerts de poche sont pensés comme un outil de lien social avec :

- des ateliers de pratique de création et d'improvisation collectives ;
- des rencontres avec des musiciens ;
- des concerts.

Ce projet permet aussi de travailler la découverte des métiers autour de la musique.

Les participants aux ateliers deviennent des créateurs pour une éducation à l'art, par l'art. Ce sont des jeunes, des scolaires, des habitants... C'est une aventure musicale en synergie sur un territoire.

Contexte

Les rencontres artistes et établissements scolaires sont très ancrées sur l'académie de Créteil. La création d'un comité éditorial en 2014 avec les services de l'État, les élus et Les concerts de poche a permis d'enclencher un partenariat de qualité. Ce comité a procédé à un état des lieux de l'existant concernant la nouvelle géographie prioritaire. Des ressources ont été identifiées : DRAAF, DRAC, établissements scolaires et dispositifs existants.

Leviers :

- Les concerts et interventions sont conçus en amont avec les partenaires.
- Les établissements, maison de retraite etc. sont choisis en fonction des territoires qui en ont le plus besoin.
- Les 3 piliers de l'EAC : fréquenter les œuvres, pratiquer et acquérir une connaissance : cela se fait par imprégnation.
- Les concerts : interactivité dans le déroulement.
- Le projet est aussi un outil de lien social.
- Le lien avec les écoles de musique, les chorales du territoire est très important.
- Mélanger les publics : les concerts s'adressent à plusieurs publics jeunes, parents, éducateurs, enseignants.

Freins :

Parachuter une intervention sans concertation avec les acteurs concernés et ceux du territoire

Questions subsidiaires à l'ensemble de l'atelier :

Les délais de la formation : proposer des formations en cours d'année est très difficile au regard des délais du PAF, or c'est parfois nécessaire afin d'être réactif au regard des besoins.

La concertation : comment organiser une concertation entre des partenaires très différents : créer une commission des acteurs de l'éducation artistique et culturelle.

Intervenants :

- **Yves Guinchat**, chargé de la musique à la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, académie de Créteil
- **Gisèle Magnan**, directrice générale et artistique de l'association "Les Concerts de Poche"

Objectifs

La réflexion menée dans le cadre des thématiques retenues pour ces ateliers est construite autour d'études de cas qui ne doivent pas être conçues et présentées comme des unités d'action mais intégrées dans la globalité du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et de l'adolescent.

Il s'agira ainsi de dégager les conditions qui permettent à une action ou un projet d'EAC de s'inscrire pleinement dans la construction et l'enrichissement du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et de l'adolescent.

Il est convenu que, dans ce document de cadrage autant que dans les prises de parole et les débats dans la conduite des ateliers, la notion de « projet » s'entend comme une unité d'action comprise comme une étape du parcours. Il est demandé aux intervenants de veiller à situer le projet qu'ils exposent dans une conception plus large du parcours.

Réflexion collective autour des études de cas

Cahier des charges de la réflexion sur les études de cas

- la prise en compte du diagnostic et du bilan régional en matière d'EAC¹ ;
- les questions qui se sont posées, les problématiques qui ont émergé, d'ordre pédagogiques, techniques, logistiques, financières en amont de la mise en œuvre du/des projets ;
- la définition des enjeux d'éducation artistique et culturelle articulée autour des trois piliers, rencontres, pratiques, connaissances, ou selon les terminologies en usage, en termes de volet pédagogique, de volet artistique, et de volet culturel ;
- l'analyse menée autour de la démarche/pédagogie de projet² ;
- la réflexion sur l'intégration du projet dans le parcours conçu en continuité sur l'ensemble des temps de vie /temps éducatifs de l'enfant et de l'adolescent³ ;
- l'explicitation des objectifs de l'éducation artistique et culturelle, intrinsèques (liés à la discipline elle-même, l'éducation à l'art qui vise une véritable culture artistique) et extrinsèques (objectifs plus larges, d'éducation par l'art qui permet la formation de la personne et du citoyen, le sens de l'autonomie et de l'initiative)⁴ ;
- la prise en compte du point de vue de l'enfant en matière d'expérimentation et d'apprentissages⁵ (approche réflexive des pratiques fondées sur la participation et l'implication des élèves et de l'adolescent).

¹ Les comités territoriaux de pilotage « ont pour objectif de définir et mettre en œuvre les grands axes stratégiques de développement de l'éducation artistique et culturelle, sur la base de diagnostics et de bilans régionaux » (circulaire conjointe MEN-MCC n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle, [BOEN n°19 du 9 mai 2013](#)).

² « Pour la construction du parcours, les enseignants et équipes éducatives peuvent avoir recours à la démarche de projet, dans le cadre des enseignements et des actions éducatives. Une telle démarche doit permettre de conjuguer au mieux les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture). Les projets élaborés sont inscrits dans les projets d'école ou d'établissement. » (circulaire sus-citée).

³ « Le parcours d'éducation artistique et culturelle conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. » (circulaire sus-citée).

⁴ Les objectifs intrinsèques font référence à l'influence des activités artistiques et culturelles sur l'individu et sur le développement de ses qualités personnelles. Les objectifs extrinsèques, quant à eux, renvoient aux apports des activités artistiques et culturelles dans les apprentissages des champs disciplinaires étrangers à l'éducation artistique culturelle.

⁵ « La démarche de projet implique une pédagogie active fondée sur la participation et l'implication des élèves, auxquels est attribué un rôle collaboratif », (référentiel sur le parcours d'éducation artistique et culturelle en annexe de l'arrêté du 1er juillet 2015, BOEN n°28 du 9 juillet 2015).

Compte rendu de l'atelier 1 bis

Modérateur :

- **Francis Gaillard**, maître de conférence à l'École nationale de formation agronomique de Toulouse

Introduction :

- **Agnès Monier**, conseillère éducation artistique et culturelle (EAC) à la DRAC Auvergne,
- **Valérie Perrin**, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) par intérim de l'académie de Clermont-Ferrand.

L'atelier s'est ouvert par la présentation de deux projets, autour desquels plusieurs retours de la part du public ont été effectués.

Présentation de l'étude de cas 1

Dispositif *Comb'images*

Intervenants :

- **Céline Buvat-Rougeron**, chargée de développement culturel au syndicat mixte pour l'aménagement et le développement (SMAD) des Combrailles
- **Sophie Contal**, directrice de la salle de spectacle La Passerelle
- **Claudine Boyer**, conseillère pédagogique, académie de Clermont-Ferrand

Le premier projet, *Comb'images* est développé depuis 2013 sur le territoire des Combrailles, dans le Puy-de-Dôme (47 000 habitants, dont 36 % de moins de 29 ans) : piloté par le syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles (SMADC), il associe les centres de loisirs intercommunaux, l'institut médico-éducatif, le centre d'éducation fermé, le centre d'accueil de demandeurs d'asiles ainsi que 17 écoles et établissements scolaires (écoles, collèges, le lycée professionnel et le lycée agricole), soit 32 établissements scolaires et structures enfance-jeunesse au total, autour d'ateliers de pratique artistique en présence d'artistes (compagnies de danse, etc.) et de restitutions.

Présentation de l'étude de cas 2

Atelier *Ados d'Mots*

Intervenants :

- **Michèle Fitamant**, directeur de la bibliothèque du Finistère
- **Pierre Jaffrès**, professeur de lettres de l'Iréo MFR de Lesneven
- **Olivier Le Gall**, responsable de la médiathèque « Le Vilaren » de Lesneven
- **Kristell Poudoulec**, coordinatrice *Ados d'Mots* de la bibliothèque du Finistère

Le second projet, *Ados d'Mots* a été lancé en 2005 par la bibliothèque du Finistère, en direction des 14-25 ans éloignés de la lecture : en partenariat avec des écrivains, des ateliers d'écriture sont organisés tout au long de l'année dans différentes structures, bibliothèques et Maisons familiales et rurales (MFR).

Synthèse de l'atelier

Un premier ensemble de réflexions a porté sur la diversité des milieux ruraux, et l'importance du diagnostic initial à mener sur le territoire : les Combrailles sont ainsi identifiées par la DATAR comme relevant du rural isolé, défavorisé socio-économiquement ; dans le Finistère, le projet *Ados d' Mots* est issu d'un plan de développement de la lecture publique pour le département. Ces différents territoires ruraux se distinguent tout autant par des contraintes que des atouts. La problématique du transport s'avère importante, dans des espaces marqués par un enclavement géographique où l'accès aux équipements culturels peut être difficile. L'ouverture sur l'extérieur est l'un des enjeux majeurs du développement des projets et de la mise en œuvre du parcours d'EAC dans le monde rural.

Une autre spécificité du monde rural est l'importance qu'y tient le partenariat entre les différents acteurs de l'EAC. Le travail en collaboration avec les enseignants, les établissements culturels, les élus et le monde associatif, la co-construction des projets, l'implantation de ceux-ci dans les territoires, l'investissement de chacun permettent la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle dont la finalité est de toucher tous les jeunes du territoire. La mise en place est toutefois difficile. Ainsi, tous les enseignants ne sont pas toujours à l'aise avec la démarche projet, et la répartition du travail peut être déséquilibrée : les deux projets présentés au cours de l'atelier proviennent ainsi d'institutions culturelles. L'intérêt et l'implication des élus et des responsables associatifs nécessite un travail de sensibilisation comme de coordination des initiatives sur le long terme.

S'est posée également la question des conditions de mise en place du parcours en milieu rural, où les moyens humains et économiques sont parfois limités. Plusieurs points ont été soulignés : la nécessité d'inscrire les actions dans le quotidien et dans la durée, le recours à d'autres espaces d'accès à la culture comme les foyers ruraux, l'utilisation des ressources numériques pour compenser les difficultés en termes d'accès aux équipements culturels et de transport des enfants et des jeunes. Dans le milieu rural en particulier, le parcours d'EAC s'enrichit d'un dialogue des enfants et des jeunes avec les parents, mais également avec les pairs.

S'il est plus difficile de sensibiliser le public adolescent, l'éducation socioculturelle développée dans les lycées agricoles permet de le faire participer à la construction d'actions et d'animations de lieux culturels au sein des territoires ruraux et de le responsabiliser en le faisant contribuer à la construction d'actions culturelles.